

Les Automnales Bourgadines

Inscription au vide grenier du 8 octobre 2017

Dans le cadre des Automnales Bourgadines, Le Comité d'Animation du Bourg organise un vide grenier le dimanche 8 octobre 2017 à la salle des fêtes du Bourg sous la Roche, en intérieur et extérieur

Tarifs
- *en intérieur* : 9 € l'emplacement de 3 x 3 mètres
- *en extérieur* : 9 € l'emplacement de 3,75 X 4,5 m

Horaires
- 7 h 30 : accueil et placement des exposants . Un café sera servi sur place
- 9 h : début de la vente

Inscriptions par téléphone, N° 06 28 13 57 75

ou par mail : lecab85@gmail.com

Votre inscription ne sera validée que lorsque nous aurons reçu:

Le formulaire et l'attestation sur l'honneur ci-dessous datés et signés.

Votre paiement (espèce ou chèque libellé à l'ordre de « Comité d'Animation du Bourg »)

La photocopie 'recto verso de votre pièce d'identité

Conditions générales

- *Aucun remboursement n'est possible après l'inscription quel que soit le motif.*
- *Cette manifestation est un vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage.*
- *Le Comité d'Animation du Bourg décline toutes responsabilités (vol, casse, type de produits vendus, etc....)*
- *Seuls les membres du Comité d'Animation du Bourg sont habilités à gérer les emplacements.*
- *Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes.*
- *Les emplacements sont attribués par le Comité d'Animation du Bourg et ne donnent lieu à aucune discussion.*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom de l'exposant :

Adresse :

Tél. : Mail :

Nature et N° de la pièce d'identité :

délivrée le (joindre une photocopie recto-verso)

Réserve ... emplacement(s) en intérieur, ... emplacement(s) en extérieur

Règle ce jour la somme de €, en liquide par chèque

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (nom et prénom):.....

Adresse :

Nature et N° de la pièce d'identité :

délivrée le (joindre une photocopie recto-verso)

Certifie sur l'honneur ne pas être commerçant (e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce) et ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide grenier au cours de l'année 2017 (Article R 321-9 du code pénal).

2.Faits le à

Signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)